



*AU CONSEIL COMMUNAL DE
CHAVANNES-DES-BOIS*

Préavis municipal 7/2021 – Budget 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget de la Municipalité pour l'année 2022 qui vous est remis en annexe de ce préavis présente un total de revenus de CHF 6'328'915.00 ainsi qu'un total de charges de CHF 6'149'335.00 et se solde ainsi par un excédent de recettes de CHF 179'580.00.

Cette prévision s'explique d'une part par une baisse des contributions pour l'enseignement primaire et l'unité d'accueil suite à la création de l'APEJ ainsi que des acomptes cantonaux 2022 moins élevés par rapport au budget 2021 et d'autre part par une légère amélioration des rentrées fiscales des personnes physiques et morales, une bonne maîtrise des dépenses et par une meilleure rentabilité des locaux communaux.

Vous trouverez ci-après des commentaires par rapport à quelques postes du budget qui nécessitent une explication ou comportent des écarts sur les chiffres du budget 2021.

Autorités

Autorités : 100.3170	Nouvelle ligne budgétaire concernant les frais de réception du Conseil au lieu de les intégrer au compte 110.3170
----------------------	---

Administration générale

Administration : 110.3010 et suivants	Augmentation des charges suite à l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à 100% début novembre 2021
Aides est subventions : 110.3650	Diminution du montant global de CHF 3'500.- par rapport au budget 2021
DISREN Participation financière : 140.3520	Participation maintenue à CHF 27'500.- pour 2022 selon coûts réels fin septembre 2021 et suite à un commentaire de Région de Nyon

APEJ - Ludothèque & bibliothèque : 150.3523	Nouvelle ligne budgétaire (montant préalablement imputé dans les budgets de l'ASCOT) pour tenir compte du fait qu'il s'agit de structures destinées à toute la population ; clé de répartition définie au nombre d'habitants
TP - Participation versée au canton : 180.3510	Hausse de plus de CHF 20'000.- mais représentant une participation maximale ; le montant devrait être moins importants selon information de Région de Nyon
TP - Région de Nyon part. courses : 180.3512	Participation en augmentation, mais comparable aux dépenses en 2020

Finances

Impôts : 210.4000 et suivants	Prévision de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques tenant compte de l'augmentation de la valeur du point d'impôt 2020 par rapport à 2019, des rentrées fiscales à fin septembre 2021 ainsi que d'une légère hausse de la population prévue pour fin 2022
Impôt sur le bénéfice net et capital des personnes morales : 210.4010	Ajustement suite à une augmentation des entreprises et de leur bénéfice en tenant compte des rentrées à fin septembre 2021 (voir aussi ligne taxe entreprise : 450.4344)
Droits de mutation : 210.4040	Le montant le moins élevé entre la moyenne des trois ou cinq dernières années, arrondi vers le bas
Gains immobiliers : 210.4410	Le montant le moins élevé entre la moyenne des trois ou cinq dernières années, arrondi vers le bas
Part. au fonds de péréquation : 220.3520	Acomptes légèrement plus élevés par rapport au budget 2021
Revenus capitaux patrimoine financier : 220.4220	Montant reflétant l'intérêt négatif net annuel du renouvellement de deux emprunts de la Commune en novembre 2021

Domaines et bâtiments

Ancien local Municipalité: 351.3110 et suivants	Travaux à prévoir avant la mise en location du local ainsi que le loyer et les charges prévisibles pour 2022
Bâtiment communal - Abri PC: 357.3120	Estimation des charges en diminution de CHF 5'000.- selon décompte réel fin septembre 2021
Bâtiment communal - Abri PC 357.4270	Légère augmentation et relance des locations sportives et ponctuelles prévue pour 2022
Place de pique-nique : 358.3180	Montant incluant l'intervention de la société de sécurité SIR pendant l'été 2022
Crèche : 359.3110 et suivants	Travaux à prévoir avant la mise en location de la grande salle au sous-sol ainsi que le loyer et les charges prévisibles pour 2022
Crèche : 359.3140	Ajustement du chiffre pour l'entretien en lien avec le coût réel fin septembre 2021

Travaux

Routes : 430.3140	Augmentation importante prévue pour divers travaux nécessaires dont la création d'un nouveau passage piéton à hauteur de la rte de la Branvaude/ch. des Long-près/ suppression du passage existant et l'aménagement d'un bout de trottoir côté cimetière ; coûts pour repeindre le passage piéton à hauteur du ch. des Merles, l'aménagement pour des bornes électriques ; une réfection du ch. Jules Coindet et la sécurisation du sentier des Ecoliers
Routes : 430.4270	Prévision de la location de places de parking en légère hausse
Ordures ménagères et décharge: 450.4300	Ajustement du chiffre pour la taxe de déchets selon estimation du nombre d'habitants fin 2022
Ordures ménagères et décharge : 451.3524	Légère baisse de la contribution pour la déchetterie intercommunale par rapport au budget 2021

Instruction publique

Enseignement primaire : 510.3520.1	Nouvelle ligne budgétaire APEJ ; réduction des coûts prévue de CHF 18'737.- par rapport au budget de l'ASCOT pour 2021
Enseignement secondaire : 520.3520.1	Nouvelle ligne budgétaire APEJ ; montant très légèrement plus élevé en comparaison avec le budget de l'ASCOT pour 2021
Temples et cultes : 580.3520	Baisse de la contribution de CHF 4'000.-

Police

Participation à la réforme policière : 610.3510	Chiffre donné par le canton, en légère hausse de CHF 8'246.- par rapport au budget 2021
---	---

Sécurité sociale

Service social : 710.3522.1	Nouvelle ligne budgétaire APEJ, baisse importante de plus de CHF 69'000.- en comparaison avec le budget de l'AJET pour 2021
Prévoyance sociale cantonale : 720.3510	Légère baisse des acomptes de la facture sociale pour 2022 par rapport au budget 2021 (impact temporaire de l'accord entre l'UCV et le Conseil d'Etat au sujet de la facture sociale)

Pour votre information, le plan d'investissement 2021-2026 est également joint au présent préavis.

Conclusions

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavannes-des-Bois

Vu le préavis municipal 7/2021
Ouï le rapport de la Commission des finances
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 novembre 2021

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire



[Signature of Roberto Dotta] *[Signature of Laura Jacot]*

Roberto Dotta

Laura Jacot

Annexes : Budget pour l'année 2022
Plan d'investissement 2021-2026